

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°73-119 du 28 mars 1973  
mettant fin aux fonctions de Monsieur  
Emile POISSON, Ambassadeur Itinérant  
de la République du Dahomey.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret n° 72/279/PR du 26 Octobre 1972 portant formation  
du Gouvernement ;  
VU le Décret n° 70/214/CP/MAE du 17 Août 1970 portant nomination  
de Monsieur Emile POISSON en qualité d'Ambassadeur Itinérant  
de la République du Dahomey ;  
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services ratta-  
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des  
membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui  
l'a complété ;  
Le Conseil des Ministres

DECRETE :

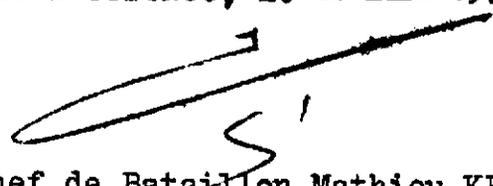
ARTICLE 1ER.- Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Emile  
POISSON en qualité d'Ambassadeur Itinérant de la République du  
Dahomey.

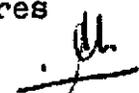
ARTICLE 2.- Le Ministre des Affaires Etrangères est chargé de  
l'application du présent décret qui prendra effet à compter du  
31 Mars 1973 et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Président de la  
République, Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

Fait à COTONOU, le 28 mars 1973

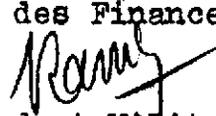
Le Ministre des Affaires  
Etrangères

  
Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

  
Chef de Bataillon M. ALLADAYE

Ampliations : PR 8 - CS 6 -  
MTPT 6 - Ministères 10 - SGG 4 -  
Dtion Port 3 - Gde chanc-IAA-  
DCCT 4 - DEP-Dtton Stat-DGAJL 6  
Trésor 4 - DB-DC-CF-Solde 4 -  
Intéressé 1 - JORD 1 IGF 1

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances

  
Intendant Militaire  
Th. LAHAMI